

en Ile-de-France le Pôle de formation Environnement, Ville & Architecture

148, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

tél. : 01 40 34 15 23 - mail : bonhomme@poleformation-idf.org

N° SIRET : 51207099600016 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75
auprès du préfet de région d'Ile-de-France »



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par ACTALIANS (OPCA-PL) »

LA MISSION OPC : ORDONNANCEMENT, PILOTAGE, COORDINATION LES FONDAMENTAUX D'UNE MISSION REUSSIE

CONTEXTE

La mission OPC est une mission de maîtrise d'œuvre définie par la loi MOP. Elle est indispensable dès que le chantier est passé en corps d'état séparés. Cependant, sur de nombreux sujets, la pratique de la mission OPC est fort utile pour les chantiers en entreprise générale. En effet, elle permet de comprendre et d'analyser un planning ou des plans de phasage. Elle donne les outils pour bien préparer un chantier, anticiper les différentes phases, être l'interlocuteur des entrepreneurs pour l'organisation de leurs interventions.

OBJECTIFS

Connaître les méthodes d'ordonnancement et de planification.

Être capable d'établir un déroulé des tâches composant un projet et d'élaborer le planning.

Connaître la mission OPC, ses phases, leurs contenus.

Etre en mesure :

- d'établir une spécification par phase et un cahier des charges d'une mission OPC ;
- d'évaluer la charge et les moyens à mettre en œuvre ;
- de négocier le contenu d'une mission.

CAPACITES OU COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES

Maîtrise de la mission OPC (Ordonnancement – pilotage – coordination) dont :

- Savoir piloter un projet
- Savoir animer une réunion et travailler en équipe
- Gestion de l'information et diffusion
- Gestion des relations avec les entreprises / Capacité d'assurer une médiation
- Etablir des bilans d'actions, des tableaux de bord, des indicateurs de gestion
- Hiérarchiser le travail à faire selon les priorités
- Savoir gérer son activité dans un calendrier et un cadre de gestion complexe
- Gérer les situations d'urgence
- Suivi de l'exécution
- Préparer, planifier l'intervention sur le chantier
- Suivi opérationnel du projet en phase chantier

PUBLICS VISES

Architectes, chefs de projet, collaborateurs d'architecte, conducteurs de travaux, ingénieurs, maîtres d'œuvre, conseillers et assistants des maîtres d'ouvrage

PRE-REQUIS :

Avoir connaissance de la loi MOP et des différentes missions des acteurs d'un projet de construction.

Avoir déjà participé à la conduite d'un chantier (maitre d'œuvre, conducteur de travaux, OPC, CSPS, etc.)

DUREE : 2 jours (16 heures)

INTERVENANT : Damien BLOC, Ingénieur Généraliste Bâtiment travaux publics (HEI),
Directeur Pôle Infrastructure – Business Unit Manager (Planitec btp).

MODALITES PEDAGOGIQUES :

Groupe de 5 à 18 stagiaires, formation en présentiel, salle de formation équipée (vidéoprojecteur, écran, paperboard, connexion wifi à internet). Alternance entre présentation de concepts par le formateur et de mise en application par les apprenants sous forme d'études de cas concrets, proposés et encadrés.

Support pédagogique remis aux participants sous format numérique à l'issue de la formation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Feuilles d'émargement par ½ journée de formation permettant de suivre l'assiduité des stagiaires.

Questionnaire de satisfaction.

Etablissement d'une attestation individuelle de fin de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire d'évaluation (QCM) de contrôle des connaissances permettant d'apprécier l'acquisition des apprentissages dispensés.

DATES : 13-14 novembre 2019

TARIFS : 700 € HT (TVA à 20% 840 € TTC)

possibilité de prise en charge (ACTALIANS/OPCA-PL, FIF-PL, FAFIEC, AGEFOS PME, PÔLE EMPLOI, etc.)

LIEU DE LA FORMATION

Maison de l'architecture

148 rue du Faubourg Saint-Martin

75010 Paris

DETAIL DU PROGRAMME

Horaires : 9h – 18h (1h de pause pour le déjeuner)

Heures indicatives : Les participants sont invités à ne pas quitter la salle avant la fin de la séance.

JOUR 1

Qu'est-ce que la mission OPC ?

- Définitions
- L'Ordonnancement et la planification
- La coordination
- Le pilotage

Les tâches de la mission OPC et les documents produits lors des différentes étapes du projet

Les outils d'un OPC

- La note d'organisation du chantier
- Le plan d'installation de chantier
- La note de lecture du marché
- La réunion d'ordonnancement
- Les plannings
- Le compte-rendu de pilotage
- Les fiches d'instruction
- Le rapport mensuel

Quelques points délicats

- Le(s) chemin(s) critique(s) du planning
- La mise à jour du planning
- La réunion de chantier et la réunion de pilotage
- Les modifications en cours de chantier
- Les défaillances d'une entreprise
- Les spécificités de la réhabilitation par rapport au neuf

La mission en pratique et au fil de la semaine

Un modèle intersyndical :

- Le marché public relatif à la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) – Bâtiments neufs.

JOUR 2

Les relations MOE –OPC

- Les limites de prestations entre la MOE et l'OPC en phase chantier
- Comment ne pas se marcher sur les pieds
- Les études de synthèse et d'exécution
- Une réunion de chantier unique ou pas entre celle de la MOE et celle de l'OPC ?

L'établissement et la gestion des plannings

- Les dates clés et les jalons du planning
- La phase de préparation
- Le hors d'eau et le hors d'air
- La période des OPR, de la réception et de la levée des réserves
- La mise à jour du planning
- Les différents plannings

Etablir une note d'organisation de chantier (NOC)

- Les concertations avec la MOE et le CSPS
- Les complémentarités avec les CCTP et le PGC
- Les éléments essentiels de la NOC

La réunion de pilotage

- Les sujets à traiter en réunion de pilotage
- L'organisation de la réunion
- Qui doit y participer ?
- La place de la visite de chantier
- Ce que doit contenir le CR de pilotage

Savoir trouver des réponses à des questions

- Les documents de références
- Les qualifications
- Les organismes professionnels

Des cas pratiques à traiter

Comment choisir l'allotissement

- Les avantages comparés de l'entreprise générale, des corps d'état séparés et des macro-lots
- Quelle stratégie pour l'appel d'offre ? Comment guider
- La place de l'OPC dans ces choix

Des traitements de sujets de blocage

- Le préchauffage
- Le courant définitif
- Interventions d'entreprises tierces en cours de chantier
- Le nettoyage de chantier
- La mise à disposition des zones

Les questions « inter-entreprises » et le Prorata

- La définition du prorata
- La définition de l'inter-entreprise
- Le nettoyage de chantier
- L'évacuation des déchets
- La répartition des frais

Les pénalités et leur application

Les nouveaux outils de la mission OPC

- La place d'un OPC dans un projet BIM
- La planification 4D
- Les logiciels de contrôle de l'avancement et de gestion des réserves

Echanges et questions

Conclusion : Quelques règles pour réussir la mission OPC